

Formation Professionnelle

« Connaître et comprendre les objectifs de la réglementation amiante »

Public visé : Architectes, maître d'œuvre, constructeurs, artisans

Pré-requis : Aucun

Objectifs :

- Connaître les principaux matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Connaître l'environnement réglementaire et savoir lire des diagnostics amiante vente et travaux
- Appréhender l'ampleur de travaux sur des matériaux amiantés
- Connaître quelques solutions techniques simples lors de travaux d'entretien et de rénovation

Programme :

1. Amiante : origine, propriétés, santé et utilisation

- Propriétés de l'amiante
- Impact sur la santé
- Principales utilisations dans le bâtiment

2. Le contexte réglementaire général

- Protection de la santé publique, protection de l'environnement, protection des travailleurs (expositions, VLEP)
- Evolution de la réglementation
- Travaux dits de sous-section 3 ou 4 – la certification des entreprises et documents obligatoires (plan de retrait, mode opératoire etc...)
- Le DTA et différents diagnostics amiantés
- Les prélèvements et analyses obligatoires lors d'intervention sur matériaux amiantés
- Gestion des déchets

3. Chantiers en présence d'amiante

- Organisation d'un chantier : Protections, confinement et traitement de l'air
- Conditionnement des déchets
- Exemples de chantier et de coûts (solutions techniques)

Moyens pédagogiques :

- Support informatique projeté sur un écran contenant en majorité des photos, schémas et vidéos pour favoriser l'échange et retour d'expériences
- Mise en situation

Moyens d'évaluation :

Evaluation à partir de la mise en situation

Moyens Techniques :

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur

Formateur :

Cédric DURANDAL

Informations pratiques :

Lieu : Centre de formation TY eco²-Zone Artisanale de la Touche-35890 BOURG DES COMPTES

Durée : 7 h (1 jour)



« Ce label est décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par l'opérateur de compétence de la branche »

